
Jour de séance 24

le mercredi 27 mai 2020

10 h

Prière.

La séance, suspendue à 10 h 15 en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 10 h 22.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom des Oeuvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph exhortant le gouvernement à verser une compensation financière aux travailleurs et travailleuses des foyers de soins durant la pandémie. (Pétition 24.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 27 mai 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son septième rapport.

Le comité se réunit le 26 mai et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. D'Amours donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministère de la Santé et la Société médicale du Nouveau-Brunswick pour la période allant du 6 mars 2020 au 15 mars 2020.

M. C. Chiasson donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les membres du personnel du premier ministre depuis le 1^{er} février 2020.

M. C. Chiasson donne avis de motion 55 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le personnel du Bureau du médecin-hygiéniste en chef depuis le 1^{er} février 2020.

M. LePage donne avis de motion 56 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance concernant la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick » expédiée par le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou le ministère des Finances et du Conseil du Trésor depuis le 13 mars 2020.

M. LePage donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur les contrats conclus relativement à la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick », y compris sur la conception graphique, la stratégie de marque et la production de teeshirts et d'autre matériel ou d'autres articles connexes.

M. Arseneau donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que, selon les estimations, des compagnies canadiennes évitent de payer chaque année au moins de 6 à 8 milliards de dollars d'impôt fédéral sur le revenu ;

attendu que, en 2016, Statistique Canada signalait que les compagnies Irving étaient détenues par huit sociétés de portefeuille extraterritoriales, situées aux Bermudes, soit un paradis fiscal notoire où le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est de 0 % ;

attendu que, en 2018, il a été annoncé que Services Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances s'employaient à la création d'un registre de la propriété effective au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, pendant la période des questions orales du 19 décembre 2019, le premier ministre a dit que le gouvernement envisageait « d'apporter des modifications sur la propriété réelle dans le contexte d'une modernisation possible de la *Loi sur les corporations commerciales* » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'octroi d'aide financière à toute compagnie reconnue pour avoir recours aux paradis fiscaux afin d'éviter de payer de l'impôt provincial ou fédéral sur le revenu

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer une mesure législative visant à mettre en place d'ici au 31 décembre 2020 un registre de la propriété effective accessible au public.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 mai 2020, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 44 et 41.

La séance est levée à 11 h 44.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

projet de modification des frais de fonctionnement du service d'urgence 911 (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(21 mai 2020) ;
réponse à la pétition 22	(22 mai 2020).